

2018/036

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le **30 MARS 2018**

ID : 033-213301401-20180322-2018\_\_026-DE

Nombre de  
conseillers

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 20

L'an deux mille dix-huit, le 22 mars à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Véronique CORNET, Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Jean-Claude LINARES, Jean SAMENAYRE, Mathilde FELD, Pierre GREIL, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Florence OVEJERO, Danielle TERRAL, Patrick FAGGIANI, Guillaume DEPINAY-GENIUS, Angélique RODRIGUEZ, Cathy SEGURA, Vincent FEUGA

Absents excusés : Laurent LEMONNIER procuration à José Manuel ROQUE, Isabelle MEROUGE procuration à Nathalie DEJEAN-IBANEZ.

Absents : Marie-Chantal MACHADO, Ivana CHIRICO- GRENIER, Marie LAS-COURREGES, Claude BAZARD

Madame Emilie BERRET est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 15 mars 2018

**DELIBERATION N°2018.026**

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

M le Maire rappelle au conseil municipal que les conseils municipaux des communes de + de 3500 habitants doivent tenir chaque année, dans les 2 mois précédent le vote du budget, un débat d'orientation budgétaire.

La loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015 en a modifié les modalités de présentation.

L'article L 2312-1 du CGCT « le Maire présente au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

M le Maire présente le rapport d'orientations budgétaires au conseil municipal.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal prend acte du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2017 (annexé à la présente délibération).



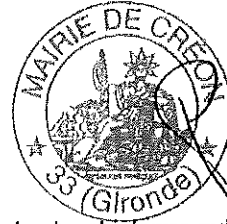
2018/037

**CRÉON**  
VILLE BASTIDE

CHEF-LIEU DE CANTON ♦ ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX  
50 PLACE DE LA PRÉVÔTÉ ♦ B.P 49 ♦ 33 670 CRÉON

Fait et délibéré  
le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures

Pierre GACHET  
Maire de Créon



Transmise au Représentant de l'Etat le : **30 MARS 2018**

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 30/03/2018  
Reçu en préfecture le 30/03/2018  
Affiché le **30 MARS 2018**  
ID : 033-213301401-20180322-2018\_\_026-DE



2018/052



CHEF-LIEU DE CANTON ♦ ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX  
50 PLACE DE LA PRÉVÔTÉ ♦ B.P 49 ♦ 33670 CRÉON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 30/03/2018  
Reçu en préfecture le 30/03/2018  
Affiché le **30 MARS 2018**  
ID : 033-213301401-20180322-2018\_\_027-DE

Nombre de conseillers	
En exercice :	24
Présents :	18
Votants :	20

L'an deux mille dix-huit, le 22 mars à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Véronique CORNET, Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Jean-Claude LINARES, Jean SAMENAYRE, Mathilde FELD, Pierre GREIL, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Florence OVEJERO, Danielle TERRAL, Patrick FAGGIANI, Guillaume DEPINAY-GENIUS, Angélique RODRIGUEZ, Cathy SEGURA, Vincent FEUGA

Absents excusés : Laurent LEMONNIER procuration à José Manuel ROQUE, Isabelle MEROUGE procuration à Nathalie DEJEAN-IBANEZ.

Absents : Marie-Chantal MACHADO, Ivana CHIRICO- GRENIER, Marie LAS-COURREGES, Claude BAZARD

Madame Emilie BERRET est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 15 mars 2018

**DELIBERATION N°2018.027**

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMMUNE**

M. le Maire cède la présidence de la séance à M. Pierre GREIL, Adjoint au Maire, pour procéder à l'adoption du Compte Administratif.

SECTION	DEPENSES	RECETTES	Résultat exercice
Fonctionnement	3 370 923,70	4 237 053,01	866 129,31
Investissement	1 303 949,47	1 334 503,96	30 554,69



2018/053

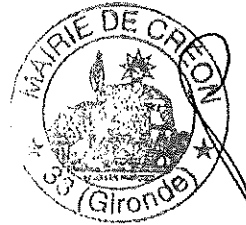
**CRÉON**  
VILLE BASTIDE

CHEF-LIEU DE CANTON ♦ ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX  
50 PLACE DE LA PRÉVÔTÉ ♦ B.P 49 ♦ 33 670 CRÉON

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte le Compte Administratif 2017 de la commune de Créon.

Fait et délibéré  
le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures

Pierre GACHET  
Maire de Créon



Transmise au Représentant de l'Etat le : **30 MARS 2018**

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le **30 MARS 2018**

ID : 033-213301401-20180322-2018\_027-DE



2018/058



CHEF-LIEU DE CANTON ♦ ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX  
50 PLACE DE LA PRÉVÔTÉ ♦ B.P 49 ♦ 33670 CRÉON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le **30 MARS 2018**

ID : 033-213301401-20180322-2018\_028-DE

Nombre de conseillers	
En exercice :	24
Présents :	18
Votants :	20

L'an deux mille dix-huit, le 22 mars à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Véronique CORNET, Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Jean-Claude LINARES, Jean SAMENAYRE, Mathilde FELD, Pierre GREIL, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Florence OVEJERO, Danielle TERRAL, Patrick FAGGIANI, Guillaume DEPINAY-GENIUS, Angélique RODRIGUEZ, Cathy SEGURA, Vincent FEUGA

Absents excusés : Laurent LEMONNIER procuration à José Manuel ROQUE, Isabelle MEROUGE procuration à Nathalie DEJEAN-IBANEZ.

Absents : Marie-Chantal MACHADO, Ivana CHIRICO- GRENIER, Marie LAS-COURREGES, Claude BAZARD

Madame Emilie BERRET est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 15 mars 2018

**DELIBERATION N°2018.028**

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

M. le Maire cède la présidence de la séance à M. Pierre GREIL, Adjoint au Maire, pour procéder à l'adoption du Compte Administratif.

SECTION	DEPENSES	RECETTES	Résultat exercice
Fonctionnement	3 370 923,70	4 237 053,01	866 129,31
Investissement	1 303 949,47	1 334 503,96	30 554,69



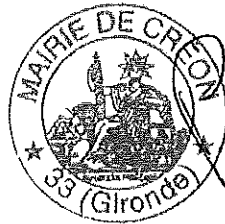
2018/059

M. le Maire quitte la séance et se retire de la salle des délibérations.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte le Compte Administratif 2017 du service assainissement collectif.

Fait et délibéré  
le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures

Pierre GACHET  
Maire de Créon



Transmise au Représentant de l'Etat le : **30 MARS 2018**

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 30/03/2018  
Reçu en préfecture le 30/03/2018  
Affiché le **30 MARS 2018**  
ID : 033-213301401-20180322-2018\_028-DE

2018/060

**CRÉON**  
VILLE BASTIDE

CHEF-LIEU DE CANTON ♦ ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX  
50 PLACE DE LA PRÉVÔTÉ ♦ B.P 49 ♦ 33 670 CRÉON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le **30 MARS 2018**

ID : 033-213301401-20180322-2018\_029-DE

Nombre de  
conseillers

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 20

L'an deux mille dix-huit, le 22 mars à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Véronique CORNET, Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Jean-Claude LINARES, Jean SAMENAYRE, Mathilde FELD, Pierre GREIL, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Florence OVEJERO, Danielle TERRAL, Patrick FAGGIANI, Guillaume DEPINAY-GENIUS, Angélique RODRIGUEZ, Cathy SEGURA, Vincent FEUGA

Absents excusés : Laurent LEMONNIER procuration à José Manuel ROQUE, Isabelle MEROUGE procuration à Nathalie DEJEAN-IBANEZ.

Absents : Marie-Chantal MACHADO, Ivana CHIRICO- GRENIER, Marie LAS-COURREGES, Claude BAZARD

Madame Emilie BERRET est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 15 mars 2018

**DELIBERATION N°2018.029**

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 COMMUNE**

Concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION 2017 COMMUNE CREON  
Dressé par Monsieur Claude DUFRESNE, Receveur

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.



Tél : 05.57.34.54.54 ♦ Fax : 05.57.34.54.46 ♦ Courriel : [contact@mairie-creon.fr](mailto:contact@mairie-creon.fr)

W W W . M A I R I E - C R É O N . F R

2018/061

Considérant :

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré  
le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures

Pierre GACHET  
Maire de Créon



Transmise au Représentant de l'Etat le : **30 MARS 2018**

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le **30 MARS 2018**

ID : 033-213301401-20180322-2018\_029-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 30/03/2018  
Reçu en préfecture le 30/03/2018  
Affiché le **30 MARS 2018**  
ID : 033-213301401-20180322-2018\_\_030-DE

Nombre de conseillers	
En exercice :	24
Présents :	18
Votants :	20

L'an deux mille dix-huit, le 22 mars à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Véronique CORNET, Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Jean-Claude LINARES, Jean SAMENAYRE, Mathilde FELD, Pierre GREIL, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Florence OVEJERO, Danielle TERRAL, Patrick FAGGIANI, Guillaume DEPINAY-GENIUS, Angélique RODRIGUEZ, Cathy SEGURA, Vincent FEUGA

Absents excusés : Laurent LEMONNIER procuration à José Manuel ROQUE, Isabelle MEROUGE procuration à Nathalie DEJEAN-IBANEZ.

Absents : Marie-Chantal MACHADO, Ivana CHIRICO- GRENIER, Marie LAS-COURREGES, Claude BAZARD

Madame Emilie BERRET est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 15 mars 2018

**DELIBERATION N°2018.030**

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 SERVICE ASSAINISSEMENT**

Concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION 2017 Service Assainissement  
Dressé par Monsieur Claude DUFRESNE, Receveur

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

2018/063

Considérant :

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré  
le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures

Pierre GACHET  
Maire de Créon



Transmise au Représentant de l'Etat le :

**30 MARS 2018**

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le

**30 MARS 2018**

ID : 033-213301401-20180322-2018\_030-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 30/03/2018  
Reçu en préfecture le 30/03/2018  
Affiché le **30 MARS 2018**  
ID : 033-213301401-20180322-2018\_031-DE

Nombre de  
conseillers

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 20

L'an deux mille dix-huit, le 22 mars à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Véronique CORNET, Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Jean-Claude LINARES, Jean SAMENAYRE, Mathilde FELD, Pierre GREIL, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Florence OVEJERO, Danielle TERRAL, Patrick FAGGIANI, Guillaume DEPINAY-GENIUS, Angélique RODRIGUEZ, Cathy SEGURA, Vincent FEUGA

Absents excusés : Laurent LEMONNIER procuration à José Manuel ROQUE, Isabelle MEROUGE procuration à Nathalie DEJEAN-IBANEZ.

Absents : Marie-Chantal MACHADO, Ivana CHIRICO- GRENIER, Marie LAS-COURREGES, Claude BAZARD

Madame Emilie BERRET est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 15 mars 2018

**DELIBERATION N°2018.031**

**OBJET : REMBOURSEMENT VEHICULE ACCIDENTE**

M. le Maire indique au conseil municipal qu'un automobiliste a subi des dégâts à son véhicule en circulant route du Château à Créon

Un nid de poule sur la chaussée est à l'origine de la dégradation.

Considérant que la commune ne souhaite pas déclarer l'accident à son assurance pour ne pas aggraver la sinistralité, Monsieur le Maire propose de rembourser la réparation à M ITEY, propriétaire du véhicule endommagé.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise M le Maire à procéder au paiement de la facture de 242,95 € à COTE ROUTE pour le compte de M ITEY pour la remise en état de son véhicule.

2018/065

**CRÉON**  
VILLE BASTIDE

CHEF-LIEU DE CANTON ♦ ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX  
50 PLACE DE LA PRÉVÔTÉ ♦ B.P 49 ♦ 33670 CRÉON

Fait et délibéré  
le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures

Pierre GACHET  
Maire de Créon



Transmise au Représentant de l'Etat le :

**30 MARS 2018**

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le **30 MARS 2018**

ID : 033-213301401-20180322-2018\_031-DE



2018/066

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le

**30 MARS 2018**

ID : 033-213301401-20180322-2018\_032-DE

Nombre de  
conseillers

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 20

L'an deux mille dix-huit, le 22 mars à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Véronique CORNET, Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Jean-Claude LINARES, Jean SAMENAYRE, Mathilde FELD, Pierre GREIL, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Florence OVEJERO, Danielle TERRAL, Patrick FAGGIANI, Guillaume DEPINAY-GENIUS, Angélique RODRIGUEZ, Cathy SEGURA, Vincent FEUGA

Absents excusés : Laurent LEMONNIER procuration à José Manuel ROQUE, Isabelle MEROUGE procuration à Nathalie DEJEAN-IBANEZ.

Absents : Marie-Chantal MACHADO, Ivana CHIRICO- GRENIER, Marie LAS-COURREGES, Claude BAZARD

Madame Emilie BERRET est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 15 mars 2018

**DELIBERATION N°2018.032**

**OBJET : NUMEROTATION PARCELLES**

**ROUTE DU POUT**

M le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient d'attribuer un numéro pour régularisation les parcelles suivantes :

AC 1115/1116 = 8 bis route du Pout

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte la numérotation ci-dessus.



2018/067

**CRÉON**  
VILLE BASTIDE

CHEF-LIEU DE CANTON ♦ ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX  
50 PLACE DE LA PRÉVÔTÉ ♦ B.P 49 ♦ 33 670 CRÉON

Fait et délibéré  
le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures

Pierre GACHET  
Maire de Créon



Transmise au Représentant de l'Etat le : **30 MARS 2018**  
M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 30/03/2018  
Reçu en préfecture le 30/03/2018  
Affiché le **30 MARS 2018**  
ID : 033-213301401-20180322-2018\_\_032-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de  
conseillers

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 20

L'an deux mille dix-huit, le 22 mars à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Véronique CORNET, Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Jean-Claude LINARES, Jean SAMENAYRE, Mathilde FELD, Pierre GREIL, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Florence OVEJERO, Danielle TERRAL, Patrick FAGGIANI, Guillaume DEPINAY-GENIUS, Angélique RODRIGUEZ, Cathy SEGURA, Vincent FEUGA

Absents excusés : Laurent LEMONNIER procuration à José Manuel ROQUE, Isabelle MEROUGE procuration à Nathalie DEJEAN-IBANEZ.

Absents : Marie-Chantal MACHADO, Ivana CHIRICO- GRENIER, Marie LAS-COURREGES, Claude BAZARD

Madame Emilie BERRET est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 15 mars 2018

**DELIBERATION N°2018.033**

**OBJET : FACTURATION FRAIS DE FOURRIERE AUX PROPRIETAIRES DES ANIMAUX ERRANTS**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé le 5 janvier 2018 une nouvelle convention avec le groupe SACPA chenil service pour la capture des animaux errants signalés sur la commune. Ces animaux sont directement transportés à la fourrière de Floirac.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-24, L22112-1, L2212-2 et L2213-1,

Vu le Code de la santé publique,

Vu la loi n°99-5 du 6 janvier 1999, relative aux animaux dangereux et errants et à la protection animale,

Vu la convention du 5 janvier 2018, signée entre la SACPA et la mairie de Créon,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de refacturer aux propriétaires de ces animaux les frais de fourrière fixés par la convention.



Tarifs 2018

Pour la prise en charge des animaux captifs	94.37 € HT
Pour l'enlèvement d'un animal mort	83.89 € HT
Pas d'animal sur les lieux	83.89 € HT
Pour la capture d'un ou plusieurs animaux à l'aide des moyens adaptés (fusils hypodermiques, lassos, cages trappes, etc.) Facturation au temps passé	
Pour la mise à disposition d'un agent et d'un véhicule adapté (de l'heure)	78.68 € HT
Pour la mise à disposition de deux agents et d'un véhicule adapté (de l'heure)	117.90 € HT

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve la facturation des frais de fourrière aux propriétaires des animaux errants.

Fait et délibéré  
le jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures

Pierre GACHET  
Maire de Créon



**30 MARS 2018**

Transmise au Représentant de l'Etat le :

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.